

## INSCRIPTIONS

### **A PARTIR DU 12 NOVEMBRE 2019**

Enfants nés en 2017 (Petite Section)

Enfants de Cours Préparatoire (CP)

*Pour les CP* : inscription possible par téléphone si votre enfant est déjà scolarisé

Dans une école de la commune, et si votre situation familiale n'a pas changé

→ 01 64 14 28 35

**A COMPTER DU 12 NOVEMBRE 2019 de 13h30 à 17h00**

LE VENDREDI DE 13H30 à 16H

**Vous n'avez pas constitué de dossier monétique :**

**CONSTITUTION DU DOSSIER MONETIQUE**

téléchargeable sur le site [www.le-mee-sur-seine.fr](http://www.le-mee-sur-seine.fr)

(rubrique « Monétique »)

**Documents à fournir (Copies) avec le dossier monétique dûment rempli**

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (copie de la CNI de l'hébergeant nécessaire si hébergement par un tiers)
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Extrait du jugement de divorce concernant la garde de l'enfant
- Dernier avis d'imposition et des 3 derniers bulletins de salaire des 2 parents ou tuteurs
- Attestation de versement CAF
- Page vaccination du carnet de santé ou attestation de vaccinations

**Ou**

**Vous avez déjà un dossier monétique :**

**(Copies)**

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (copie de la CNI de l'hébergeant nécessaire si hébergement par un tiers)
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- Page vaccination du carnet de santé ou attestation de vaccinations

### Enfants nés en 2018

Toute Petite Section (TPS) (Ecoles Fenez – Giono – Prévert – Racine)

**DU 6 JANVIER AU 6 MARS 2020 de 13h30 à 17h00**

LE VENDREDI DE 13H30 à 16H

**Documents à fournir (copies)**

- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Jugement de divorce ou de tutelle s'il y a lieu